



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des ressources naturelles

---

RNNR • NUMÉRO 046 • 1<sup>re</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 27 septembre 2012**

---



## Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 27 septembre 2012

• (1100)

[Traduction]

**Le greffier du comité (M. Rémi Bourgault):** Mesdames et messieurs, je constate que nous avons le quorum.

Je dois vous informer que le greffier d'un comité ne peut recevoir de motion autre que celle qui concerne l'élection du président. Il ne peut pas recevoir d'autre type de motion, ne peut recevoir de rappel au Règlement et ne peut participer au débat.

[Français]

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection à la présidence.

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le président doit être un député du parti ministériel.

[Traduction]

Je suis prêt à recevoir des motions pour l'élection du président.

Monsieur McGuinty, allez-y.

**M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.):** Merci, monsieur le greffier.

Je propose que M. Leon Benoît soit élu président du comité.

**Le greffier:** Il est proposé par M. McGuinty que M. Leon Benoît soit élu président du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

**M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC):** Je propose que la mise en candidature soit close.

**Le greffier:** Y a-t-il d'autres motions? Il n'y en a pas.

(La motion est adoptée.)

**Le greffier:** Je déclare la motion adoptée et M. Benoît dûment élu président du comité.

**Des voix:** Bravo!

**Le greffier:** Avant d'inviter M. Benoît à occuper le fauteuil, s'il plaît au comité, nous allons procéder à l'élection des vice-présidents.

[Français]

Conformément au paragraphe 106(2), le premier vice-président doit être un député de l'opposition officielle.

Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour le premier vice-président.

**M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD):** J'aimerais proposer la candidature de Peter Julian.

[Traduction]

**Le greffier:** Il est proposé par M. Gravelle que M. Peter Julian soit élu premier vice-président du comité.

[Français]

**M. Royal Galipeau:** Je propose de clore les candidatures.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

**Le greffier:** Je déclare la motion adoptée et M. Julian dûment élu premier vice-président du comité.

**Des voix:** Bravo!

**Le greffier:** Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, l'autre vice-président doit être un député de l'opposition provenant d'un autre parti que celui de l'opposition officielle.

Je suis prêt à recevoir vos motions pour l'autre poste de vice-président.

**M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD):** Je propose David McGuinty.

[Français]

**Le greffier:** Il est proposé par M. Nicholls que M. David McGuinty soit élu deuxième vice-président du comité.

**M. Royal Galipeau:** Dans les circonstances, je me vois obligé de proposer de clore les mises en candidature.

(La motion est adoptée.)

**Le greffier:** Je déclare la motion adoptée et M. McGuinty dûment élu deuxième vice-président du comité.

**Des députés:** Bravo!

[Traduction]

**Le greffier:** J'invite maintenant M. Benoît à occuper le fauteuil.

**Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)):** Merci.

**M. Claude Gravelle:** Puis-je poser une question au président?

**Le président:** Allez-y, monsieur Gravelle.

**M. Claude Gravelle:** J'aimerais savoir combien d'appels automatisés vous avez faits pour être élu.

•(1105)

**Le président:** Pas mal. J'ai dû en faire pas mal. Vous avez vu la campagne que j'ai menée avant la réunion. Je n'ai pas chômé.

J'aimerais vous remercier de m'avoir élu à ce poste encore une fois. Je félicite aussi les deux vice-présidents.

J'aimerais aussi féliciter deux membres du comité qui se sont mariés au cours de l'été: M. Trost et aussi M. Julian, si je comprends bien. Félicitations donc à tous les deux.

**Des voix:** Bravo!

**Le président:** Je ne sais pas ce qui se passe au comité, mais les célibataires doivent être sur leur garde et très prudents. Très bien.

Il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour. Le seul but de la réunion était d'élire le président et les vice-présidents. Mardi prochain, nous discuterons des travaux futurs du comité, à tout le moins pour les prochains mois.

Nous avons aussi une nouvelle analyste. Je vous présente Milana Simikian. Je vous souhaite la bienvenue au comité. Nous sommes très heureux de vous avoir avec nous et nous avons hâte de travailler avec vous dans les mois à venir.

Allez-y, monsieur Galipeau.

**M. Royal Galipeau:** Pour procéder dans les règles de l'art, je propose de lever la séance.

**Le président:** La séance est levée.

---







**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>